

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteuse publique
Madame SANTERRE, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2202279	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	La SAS Gascogne d'Investissement demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° PC 032 249 22 L007 en date du 10 juin 2022 par lequel le maire de la commune de Mauvezin a refusé de lui délivrer un permis de construire portant sur la modification d'une façade et la création d'une avancée de toit sis à la Chaussée, ensemble la décision de rejet de son recours gracieux du 21 juillet 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS GASCOGNE D'INVESTISSEMENT	Maître LARROUY-CASTERA Xavier
Défendeur	COMMUNE DE MAUVEZIN	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
02)	DOSSIER N° 2202372	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Valérie C. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet opposé par le ministre des armées rejetant sa demande en date du 13 juin 2022 portant sur le versement d'une indemnité de licenciement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Valérie	Madame C. Valérie
Défendeur	MINISTÈRE DES ARMÉES	
03)	DOSSIER N° 2303316	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Marie Anne-Sophie V. demande au tribunal d'annuler la décision édictée le 16/11/2023 par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, portant obligation de quitter le territoire français et fixant le pays de renvoi et de lui délivrer un titre de séjour portant la mention "vie privée et familiale".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V. Marie Anne-Sophie	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2202286 RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON

Titre de l'affaire Mme Audrey B., épouse R., demande au tribunal d'annuler la décision en date du 22 septembre 2022 prise par le département des Landes portant suspension d'agrément d'assistante maternelle pour l'accueil d'un mineur ou majeur de moins de 21 ans à compter du 25 janvier 2017 au 24 janvier 2022

Nom des parties
Demandeur Madame B. Audrey
Défendeur DÉPARTEMENT DES LANDES

Représentants des parties
Maître CACCIAPAGLIA Marie (Cour)
SCP LYON-CAEN, THIRIEZ

Arrêté le 09/04/2025
Le président du tribunal